

**LE RESEAU SOCIAL (SOCIAL NETWORK)
DANS LE CHEMINEMENT DES LITIGES RURBAINS**

- G. HOUCHON

- NSIMBA YI MASAMBA

(Unité de criminologie
Univ. Cathol. Louvain)

Notre recherche a pour objet la mise en évidence des processus qui, dans les modes de résolution des situations conflictuelles nées en milieu "rurbain", bloquent ou déclenchent le renvoi.

Pour la collecte des données empiriques devant nous renseigner sur ces processus, nous avons opté pour l'observation participante. Ainsi nous avons pu assister et même participer à des séquences d'événements constituant le règlement de certaines situations problématiques.

Toutefois, ce qui nous concerne ici, dans la droite ligne du concept criminologique de renvoi, c'est l'acheminement de l'affaire et non la dialectique juridique de raisonnement fondant une solution d'ailleurs très souvent provisoire.

Certaines affaires dont nous avons tenu compte, ont eu lieu avant notre arrivée à Nangembo, et d'autres ont été seulement rapportées par les concernés et des intervenants tels que les "nzonzi" et les "duki" (1).

Nous avons travaillé trois mois et demi, dans la partie centrale d'une collectivité de la zone de

Luozi, dans le Bas-Zaïre ; la collectivité de Kivunda.

Nous sommes à une cinquantaine de kilomètres du fleuve, sur la rive droite, c'est-à-dire sur sa rive "congolaise", par référence à la majeure partie du cours du fleuve, et à une quinzaine de kilomètres de la République du Congo, ainsi qu'à plus ou moins quatre-vingt-dix kilomètres de la route Kinshasa-Matadi.

Autour et entre ces deux missions, s'agglutinent des villages dont la distribution spatiale reste plutôt classique, bien que certains d'eux ressemblent à un quartier urbain de Kinshasa. Les matériaux de construction sont résolument modernes : briques, tôles, boiserie.

Pour justifier la qualification de "rurbain", on se servira pour faire bref, d'indicateurs qui intéressent le palier de surface, au sens ou l'entendrait Gurvitch (2) : la présence de certains services publics : l'administration, la santé publique (deux hôpitaux), l'enseignement (sept écoles), le commerce, un hôtel, le marché hebdomadaire et le petit marché quotidien de MLangembo. Certains métiers tels que le boulanger (quatre boulangers), le cordonnier, le tailleur, le photographe, le réparateur de montres, de vélos, de télévisions et radios.

La télévision est présente chez huit particuliers, et dans trois écoles secondaires. Elle est alimentée par deux faisceaux hertziens, celui de Kinshasa et celui de Brazzaville.

Il est clair qu'à ce palier de surface, correspondent des niveaux de profondeur de la vie sociale, qu'il serait intéressant de discuter, mais ce serait préjuger du statut rural-urbain des matériaux dont certains sont précisément examinés dans la suite. Notons toutefois l'importance du salariat dans notre population. Il s'agit évidemment d'un statut et non pas forcément d'un revenu assuré.

Une rapide immersion conceptuelle est nécessaire.

Nous venons de parler des situations problématiques. On emprunte ce concept à la criminologie critique, afin d'éviter toute fixation dès le départ dans la construction de l'objet, comme l'induisent les termes d'infraction, de délit, de crime etc... Par ailleurs la division entre

le civil et le pénal, n'est pas le trait majeur des définitions de situations des acteurs du terrain, sinon pour indiquer soit une intrusion du pouvoir politique, soit un constat d'impuissance, tous deux fortement connotés de résignation.

On recourra au couple négociation et jugement (adjudication) chez Gulliver, qui a travaillé chez les Arusha et les Ndendeuli de l'Afrique de l'Est. On préférera la notion d'adjudication qui présente moins d'amphibologie sémantique que le mot jugement. A nouveau il ne s'agit pas de s'intéresser ici au mécanisme de la prise de décision, mais de considérer les forces qui sortent un conflit, du champ de la réaction sociale diffuse, vers celui de la réaction sociale ou de la prise en charge plus ou moins organisée.

Gulliver fait remarquer que la frontière entre les deux processus : négociation-adjudication, est très mouvante (3). Cela provient probablement, du fait que lors du cheminement d'une affaire, ils peuvent alterner.

Ce que notre terrain nous a appris, c'est que ces processus prennent appui, sur des chaînes d'acteurs sociaux qui se mobilisent afin d'apporter à un conflit aux contours mouvants, une solution qui n'a souvent qu'un caractère provisoire, à court, à moyen ou long terme. D'où l'origine parfois très obscure d'une affaire surgissant ici et maintenant, comme coupe un peu arbitraire dans une séquence conflictuelle.

Le concept de réseau social (social network) semble présenter une certaine congruence avec le matériau empirique. ces réseaux empruntent pour la circonstance, leur personnel, à d'autres ensembles d'amis, de bon voisinage, de travail, des connaissances directes, des connaissances indirectes, de production des biens et services, de distribution des biens et services, de capitalisation (une tontine appelée "Kitemo"), d'organisations collectives provisoires de mouen de production ("mukomoto, dibundu").

Ce qui nous frappe dans l'analyse provisoire des données, c'est le rôle important d'acteurs sociaux modernes : directeurs d'écoles, médecins, enseignants, prêtres, agronomes ; qui ne vont toutefois pas s'efforcer de diriger les affaires vers une instance officielle. A la limite, le

recours à la justice pénale sert d'argument de chantage et les instances coutumières officielles sont ignorées comme telles, alors même que certains de leurs acteurs peuvent être éventuellement introduits dans les réseaux de ce "troisième circuit parallèle".

En début d'analyse, nous utilisons le syntagme "organisation sociale" pour désigner ces réseaux. Mais le concept de "social network", qui par ailleurs a toute une histoire, est apparu à posteriori et par induction du matériel empirique, comme beaucoup plus souple et plus indicatif d'une structure ponctuelle.

Nous étudions des processus et non pas des organisations et des structures d'institutions, de même notre attention devrait porter d'avantage vers les réseaux et non les groupes. Ce qui correspond à une orientation beaucoup plus générale de l'anthropologie, comme le font remarquer Nader et Yngvesson dans leur "Ethnology of Law" (4) (5) .

Enfin, cette préoccupation personnelle présente l'avantage de permettre, dans une étape ultérieure, une tentative d'intégration des données et des conclusions dans une conception conflictuelle générale, situant l'ensemble de la matière dans une anthropologie économique (Godelier, Meillassoux, Abeles, Terray).

Le réseau social renvoie à des ensembles de liens entre individus qui forment une base des ressources mobilisables pour la réalisation d'objectifs spécifiques à des conditions particulières.

En l'occurrence dans notre matériel, l'objectif spécifique est l'acheminement et la résolution ponctuelle d'une partie d'un conflit, celle qui émerge sous la forme d'une contestation, entre des parties individuelles. ces contestations naissent à l'occasion d'un dommage qui peut avoir été causé par un comportement ou une série de comportements que le droit moderne appellerait une infraction pénale (rixes, coups et blessures, escroquerie, vol, destruction d'animaux, violation domiciliaire, injures).

- Lors d'une violente dispute entre jeunes filles, une élève de l'école primaire est battue par deux villageoises. Ses vêtements sont tout à fait déchirés. La bagarre s'est achevée dans

l'enceinte même de l'école.

- Dans une discussion, au départ paisible, sur la pédagogie générale, trois enseignants en viennent aux mains, et l'un d'eux qui se voulait conciliateur se fait casser les dents.

- Un jeune homme d'une vingtaine d'années vole par effraction des biens meubles d'une famille endormie.

- Injures adressées à un personnage officiel pendant le règlement d'un litige à un niveau "coutumier".

- Dommage à pature causé par divagation d'un mouton.

- Vandalisme d'un jeune conduisant des abeilles à tuer un mouton.

- Plusieurs caractéristiques peuvent être provisoirement proposées dans l'état de l'analyse du matériel. Elles viennent qualifier les "conditions particulières" de la proposition de base.

1° Les réseaux peuvent prendre leur origine, soit autour d'un ego protagoniste du litige, (ex : "une victime"), soit autour d'une personne partie au conflit sous-jacent plus large (ex : l'oncle maternel dans un système matrilineaire), soit autour d'une personne appelée à faire évoluer l'affaire dans le sens d'une décision (ex : un "nzonzi" ou encore dans la dispute entre jeunes filles, le directeur de l'école).

2° Le personnel des réseaux comprend des acteurs à modernité variable. Mais on constate une forte tendance à intéresser à l'évolution de l'affaire, des acteurs à modernité prononcée, et surtout sur notre terrain à des diplômés plutôt qu'à des commerçants. A côté de ces diplômés, on rencontre des notables dont certains assument une fonction officielle, mais ils agissent moins en tant que tels que comme personnage d'appoint, plutôt en retrait par rapport aux diplômés.

3° Le champ de légitimité couvert par ces réseaux ne couvre en fait aucune de deux branches

du système juridique officiellement dualiste : coutumier (reconnu par la loi) et judiciaire. mais dans le langage courant des informateurs, on entend cependant souvent dire que les choses se règlent selon la "coutume". Il faut entendre par là , de manière infra-judiciaire et probablement consciemment ou non, d'une manière parallèle à quelque chose de plus formel.

4° Il existe des indices qui semblent indiquer que l'instance officielle la plus proche des gens de notre terrain, la collectivité (personne de droit public du type administratif et qui a aussi pouvoir de police judiciaire à compétence générale) ne tient pas particulièrement à attirer vers elle (évoquer) ce contentieux. Ainsi par exemple, elle renvoie les "plaideurs" à des efforts à consentir à des niveaux plus informels.

En tant que police judiciaire, elle ne semble pas particulièrement encline à verbaliser et donc à renvoyer devant une instance pénale officielle plus éloignée (tribunal de la collectivité, tribunal de la première instance).

Un enseignant africain, et étranger de système patrilineaire, refuse d'épouser une femme de la collectivité où règne le système matrilineaire, avec laquelle il a eu des rapports sexuels et dont elle est enceinte si la famille de la femme ne renonce pas à ses prérogatives.

Les premières tentatives mobilisant un réseau tournant autour de l'école qui l'emploie, ont échoué. La famille de la femme vient de poser plainte à la collectivité et faire acheminer l'affaire au niveau du tribunal sous-régional. Le responsable de la collectivité conseille à la famille de reprendre le débat à un niveau plus informel et accepte de s'inscrire dans le réseau qui serait ainsi monté.

5° Les caractères ponctuel et provisoire du réseau, conditionnent probablement le succès de cette forme sociale, d'une part en raison de sa proximité à l'égard des protagonistes ; d'autre part, parce-que toute généralisation qui prendrait la forme d'un réseau polyvalent servant à plusieurs affaires, friserait l'institutionnalisation et risquerait d'éveiller la susceptibilité des acteurs spécialisés du système de l'administration pénale. Deux cas de figure se présentent : celui du nzonzi qui, tout naturellement, se retrouve dans plusieurs réseaux observés. Mais cette

observation ne peut que renforcer la validité du concept de réseau car le nzonzi à lui seul ne pourrait faire évoluer l'affaire. Deuxième cas de figure : la probabilité de se retrouver dans divers réseaux spécifiques, dépend des circonstances qui, à la limite, pourraient être statistiquement évaluées : ainsi la participation à un espace social à risque (établissement scolaire).

A partir de ces quelques caractéristiques sur l'origine, le personnel, le champ et les limites de ces réseaux, on peut proposer à titre d'hypothèse , l'existence d'une dynamique sociale, qui produit, au coup par coup, des cheminements des litiges et organise des lieux de négociation ou d'adjudication, qui court-circuitent les instances officielles coutumières ou modernes.

Sans nous attacher dans cette communication au contenu des décisions, ni surtout aux raisonnements qui y conduisent ; on remarquera certaines caractéristiques dans leurs formes.

1° Les décisions visent essentiellement à fixer en monnaie moderne, le montant d'une compensation , tout en évoquant parfois , une justification tarifaire traditionnelle (ex : 200 Z- pour la boisson, 100 Z pour le coq).

2° Les sommes dues sont qualifiées dans une terminologie vague, mais moderne : amendes, taxe, frais, etc...

3° Des sommes sont toujours retenues pour assurer le rituel d'assemblée, impliquant nourriture et boisson aux participants, et une cérémonie de réconciliation.

4° Un indice permettant probablement de distinguer l'issue comme relevant de la négociation ou de l'adjudication, est la participation d'une seule ou de deux parties à ces derniers frais.

NOTES

(1) Un "nzonzi" : un spécialiste de la prise en charge d'une "affaire" (nsamu)

Le duki, ou duc est le chef de village. Mot d'origine portugaise.

(2) G. Gurvitch ; *Traité de sociologie*, T. I., p. 158 et sv.

(3) P. H. Gulliver ; *Disputes and negotiations, a cross-cultural perspective*, Academic press, 1979, pp. 22-23.

(4) L. Nader et B. Yngvesson ; *On studying the ethnology of law and the consequences*; in *Handbook of social and Cultural anthropology* ; Ed. by J. J. Honigmann ; Rand Mc Nally and compagny, Chicago (U. S. A.), 1973, p. 884.

(5) Francis G. Snyder ; *Anthropology , dispute processes and Law : a critical introduction* ; in *British Journal of Law and society*, vol 8, number 2, 1981, p. 145.

DEBAT

Du groupe au réseau

A.

Je n'arrive pas très bien à saisir pourquoi on parlait de réseau ? Il est question d'un professeur d'école et un agronome , et pourquoi donc un réseau ?

N. Massamba

Ce n'est peut-être pas assez ressorti. En fait, derrière ces gens, il y a un réseau. Ils appartiennent à ce qu'on pourrait appeler un groupe, mais comment le qualifier ?

Il y a quelque chose qui , à l'occasion d'un conflit par exemple, s'organise justement pour régler cette question là.

G. Houchon

C'est le rapport entre ces gens qui permet le processus de règlement. ce n'est pas on va chercher X, Y et Z.

A

On ne va pas chercher un juge, on ne parle pas de juge !!

G. H.

Non. Ce qui nous a frappés, c'est que ce sont des acteurs modernes : on va chercher le médecin, le directeur de l'école et éventuellement un missionnaire, le plus souvent protestant, parce qu'il est plus souvent national, que catholique. Les protestants sont plus actifs parce qu'ils comptent plus de nationaux.

On va chercher ces acteurs là, en vue de trouver une solution.

C'est un lien dynamique entre eux. Quand j'utilise la notion de réseau plutôt que la notion de groupe, c'est parce qu'elle présente des caractères à la fois positifs et négatifs qui la justifient.

C'est un groupe non fini. Il n'est pas pré-contraint par les caractéristiques d'un groupe, il est plus innovateur, et il indique que l'acteur social dépend d'autres acteurs en relation, et non pas, comme traditionnellement, de la société. Il y a des individualités présentes beaucoup plus que dans la tradition (qui consiste à référer au groupe comme espèce de magma). Par ailleurs, c'est le rapport qui se reproduit à chaque affaire, entre diverses personnes, qui en constitue la dynamique.

N.M.

Ceci revient à dire que l'ensemble des liens tel qu'il se présente dans ces moments

précis n'est pas quelque chose de déjà là, mais quelque chose qui se construit ponctuellement, pour le règlement de la situation problématique.

En fait, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas appeler groupe. Tout d'abord nous avons des difficultés à qualifier ce groupe parce que nous serions tentés de dire : groupe d'amis, mais les gens qui viennent là ne sont pas tous amis. On pourrait parler par exemple d'une parenté, mais les gens ne sont pas tous parents.

Donc, ça pose un problème.

Excusez-moi de me répéter, mais pour nous, finalement, il y a quelque chose qui est mis en place à ce moment pour prendre en charge le règlement de cette situation problématique.

J. Métral

Je voudrais savoir si dans la situation que vous qualifiez de coutumière, les réseaux existaient ou pas, avec des acteurs qui ne seraient pas des acteurs marqués par la modernité (l'ingénieur, le professeur, etc...). D'autre part, je voudrais savoir si l'analyse qui consiste à prendre le réseau comme un groupe constituant une base de ressource, n'est pas aussi liée à, je dirais, toute une structure segmentaire, pas nécessairement dans le sens anthropologique, mais par la multiplication des rôles. C'est peut-être une question à laquelle on répondra plus tard. Si je fais référence à ce qu'on connaît nous dans le cas de la vengeance dans le monde arabe, on voit bien qu'on passe du désert à la ville quand on est capable de produire des réseaux permettant de transformer la vengeance en ce que vous avez appelé négociation ou compromission, parce qu'on est voisin, et qu'il faut vivre ensemble, qu'on ne peut pas se tuer éternellement.

On voit quand même que ces groupes de conciliation, qu'on peut appeler aussi réseaux, on peut les référer aussi à l'organisation que nous appelons segmentaire. C'est à dire que cela dépend de qui est en situation conflictuelle avec qui : c'est ce qui fera qu'on mobilisera tel type d'acteur pour avoir un réseau base de ressource visant à régler la situation conflictuelle, à arrêter la vengeance et le crime, et mettre en place le compromis.

J'ai été un peu frappé car je ne sais pas si c'est aussi ponctuel que ça : la fonction es peut être ponctuelle, mais les rôles convoqués pour remplir telle fonction le sont-ils ? Ou au contraire sont-ils liés à ce que j'appelle la segmentation, analyse anthropologique classique de ces sociétés, ou la segmentarité, c'est à dire une multiplication : il y a maintenant un professeur, un ingénieur agronome, un médecin un missionnaire catholique, un missionnaire protestant, etc... , ceux que vous avez qualifiés d'acteurs de la modernité.

G. H.

Personnellement, je n'aurais tendance qu'à prendre la dernière partie de votre question, parce que pour la première j'avoue que je dois être discret du fait que je n'ai pas de connaissances historiques précises qui me permettraient d'y répondre. La procédure coutumière précoloniale connaissait-elle ce type de structures ? Allez-y voir ? Pour ma part je n'ai aucune information. Quant à la segmentarisation, je suis

tout à fait intéressé par ce que vous dites là.

Pour moi, quand on se prononce en terme de réseau, c'est le concept classique lintonien de rôle qui est totalement modifié, et qui correspond très fort à ce que vous êtes en train de dire.

Le rôle qu'on nous enseignait en sociologie classique et lintonienne, comme relevant du théâtre classique, prend une toute autre figure : c'est le rôle tel qu'on le vivrait dans le living - théâtre. C'est la notion Gofmanienne. Je crois que nous nous rejoignons et j'espère y voir une trace de légitimité de l'intervention, au sens où ça serait indicatif de modernité, et d'une modernité qui prendrait place dans ce terrain urbain qui m'avait fasciné il y a déjà une quinzaine d'années, du fait que l'évolution du terrain rendait absolument inadéquante une sociologie rurale, ou une ethnologie rurale pour le décrire, car on tombait dans des cul-de-sac permanents, notamment pour le problème qui me concernait, c'est à dire la solution des litiges.

Mobilisation spontanée, ponctuelle

Mais P. Massamba a apporté des nouvelles fraîches quant à cette mobilisation des acteurs modernes, ce qui nous a vraiment décidés à aller chercher ce concept, parce que nous ne pensons pas que c'est dans une collection de personnes mais dans la dynamique de leurs rapports interpersonnels, qui est chaque fois dynamique ponctuelle, dans ce sens-ci : sans vouloir dire qu'elle n'a peut-être pas une présence historique, car je n'en sais rien, je veux dire ponctuelle en ce sens que jamais il n'en a montré la limite, jamais ces gens ne risquent de se reproduire constamment dans la même bande qui résoud les affaires dans le milieu où ils le trouvent. Sinon ils mettraient en danger les personnages officiels qui diraient : "mais qu'est-ce qu'ils sont en train de faire là ! Ils sont en train de manger notre steak".

J. M.

Est-ce qu'ils sont étrangers ?

G. H.

Certains oui. Là on a un petit problème : un des plus actifs est un étranger.

J. M.

Je n'entends pas nécessairement blanc.

G. H.

Non, non, noir, africain.

N.M.

Là c'est très intéressant. Celui qui vient de l'Occident par exemple c'est un étranger mais par rapport à l'ensemble du Zaïre, celui qui vient d'ailleurs est un étranger parce que c'est un pays enclavé qui se sent plus proche du Congo que du Zaïre.

Ils se marient facilement avec un congolais, ils préfèrent utiliser la monnaie congolaise. Ils sont plutôt congolais. C'est une division administrative qui les met

dans le Zaïre. En fait ces gens se considèrent comme étant plus proche du Congo que du Zaïre. Un jour j'ai surpris une conversation : il y a quelqu'un qui parlait d'un autre citoyen et l'autre demande : "Ce type-là, il est d'où ? " Il lui répond "Nsieto", il est de chez nous. Nsi, c'est déjà le Zaïre, mais Nsieto, c'est "chez nous"!!!
Moi je vois là une trace de cette perception qu'ils ont par rapport à l'ensemble du pays.

B. Ganne

Vous avez dit tout à l'heure qu'à chaque fois semble se constituer un nouveau réseau. Est-ce qu'il n'y a pas une sorte de stabilité des rôles, est-ce qu'on ne risque pas toujours de retomber sur les mêmes types de personnes, ou de rôles ?
Et également, avez-vous une idée des règles de constitution, est-ce qu'il n'y a pas des règles de constitution des réseaux ? Est-ce un interactionnisme pu r? Ce que je ne pense pas. Ou peut-on déboucher sur des règles ?

N.M.

Par exemple : un problème survient, je viendrai vous voir et vous direz : "dans ce cas, il faut un tel..." et c'est parti ainsi. Ce n'est pas quelque chose qui est déjà là, et le moment venu on va demander leur service. Non, compte tenu peut-être des liens qui existent entre ceux qu'on appelle "Renzuzi" par rapport à la victime ou par rapport au parti opposé... cela se crée d'une façon que je trouve spontanée, ponctuelle.

G. H.

Il reste que nous n'avons pas un échantillonnage suffisant pour répondre à votre cas surtout par rapport au rôle. Cette question est d'ailleurs très directement liée à la question historique qui était posée. Pour le moment c'est la surprise à partir des données à peine nettoyées, et on est venu la communiquer parce qu'on en avait l'occasion, mais il est incontestable qu'il faudrait pouvoir élucider cette affaire-là. Cela demande beaucoup plus d'informations, et pas seulement de terrain.

D. Poitou

Est-ce qu'il y a des hiérarchies qui s'établissent dans ce jeu de rôles ?

N.M.

Quand, par exemple, une affaire éclate dans un établissement scolaire, évidemment il y a une certaine hiérarchie. On va voir le directeur scolaire, c'est lui qui va trancher l'affaire. Mais ailleurs je ne pense pas. Parce que quelqu'un qui vient comme ça assister au règlement d'une affaire peut même orienter l'affaire.
Il faut savoir aussi bien parler.

G. H.

Je n'ose pas parler de transposition parce que moi, personnellement, je vois plutôt innovation en réalité. Je vois une mise en cause incontestable, pour toutes les raisons qui ont été mises sur cette table antérieurement autour du thème corruption, du

pouvoir. On ne désire pas, et ce en fonction d'une sagesse qui, elle, est traditionnelle voir l'amplification sociale de la déviance.

Mais par ailleurs, la coutume qui a été légitimée par la colonie, on n'en veut pas et il est très clair que des agents coutumiers acceptent de se mettre dans un réseau nouveau, et de jouer un rôle, d'ailleurs même mineur, à côté d'un médecin, d'un instituteur, d'un directeur d'école, et à s'y tenir malgré tout. On est là, on sauve la face dans une certaine mesure, on fait la transition.

Mais il y a la recherche d'acteurs-remèdes, et c'est pour ça que je faisais l'analogie avec, pour moi en tous les cas, les messianismes, et avec cette hyper-activité religieuse que l'on rencontre maintenant si fort, depuis avant les indépendances, comme moteur des indépendances.

Je parlerais plutôt d'innovation que de relais du traditionnel. C'est là que m'oppose à ce que Brion écrit dans ce domaine.

B

Ce que je voulais dire, c'est que c'est une redistribution des rôles, mais on retourne quand même à la recherche d'une compensation.

G. H.

Oui, mais le nombre de figures possibles à disposition de solutions n'est pas tellement grand. Il y a : la peine, la compensation, la thérapie et puis l'évacuation du problème à savoir, dire qu'il n'existe pas, ce que font parfois des tribunaux européens. Et puis c'est tout. Le nombre de types possibles de solutions n'est pas énorme. Alors, j'hésiterais un peu à trouver dans la prise de la compensation une reprise. C'est un des types disponibles maintenant pour nous aussi. On y pense de plus en plus : les travaux d'intérêt général, vous avez ça maintenant comme figure pénale française. Je crois qu'il existe des types disponibles et qu'on a mobilisé celui-là, c'est tout. Ce n'est pas une résistance farouche à ne pas vouloir dire qu'on reprend la tradition, ce n'est pas la défense absolue de ce que le rurbain a sa place acceptable. Je le crois vraiment en vivant avec ces gens, bien que ça fasse 10-15 ans que je ne les vois plus, mais Massamba, a vécu avec eux, c'est beaucoup plus ça que ça me donne comme image : une tendance vers la modernité.

Il ne faut pas oublier que les deux faisceaux hertziens traversent tous les soirs. On a le choix entre Télé-Brazzaville et Télé Kinshasa. Ce n'est pas rien. Il y a des matches de coupe européenne qui vont là-bas, parce qu'il y a des joueurs africains aussi.

Ph. H.

Il faudrait visualiser davantage ces photos, qui rappellent une réunion de notables. cette terminologie n'est pas sortie.

Comment ça se passe du point de vue formel, du point de vue du jeu ? Ça se passe effectivement au cours d'une réunion comme ça, ou bien les règlements se font de façon informelle, selon la dynamique d'une chaîne, vous aviez employé ce mot : un te qui est sollicité, se réfère à un autre qui lui-même se réfère à un autre, et ensemble, en continuum, ils trouvent la solution ? Ou est-ce que, effectivement, cette photo figure la façon formelle dont cela se passe ?

Est-ce que la référence au conseil des notables, simplement éclaté par le fait que la définition de ces notables en cette fin de XXe siècle à changé, est-ce que cette référence à la notabilité reste banale ?

D'autre part, je voudrais que vous précisiez davantage la notion d'agent-remède. Jusqu'à présent, on n'a pas vu tellement apparaître cette notion à travers les exemples développés. Il s'agit plutôt de notables contactés, par exemple le directeur d'une école, qui fatalement est concerné par l'affaire, mais qui n'est pas, par essence, un agent-remède.

Est-ce que aussi, dans ces chaînes, dans ces réseaux qui se constituent, intervient un acteur qui prédomine ?

Il y a quelque chose que je n'ai pas très bien saisi non plus au départ : vous définissiez deux termes en langage vernaculaire : ontoki et le tsunzi. Je ne saisis pas très bien ce qu'est ce dernier. C'est ça l'agent intermédiaire prédominant ?

G. H.

Je crois qu'on peut tout rassembler. Il y a une chose à laquelle je voulais répondre parce que j'avais utilisé le concept, la notion plutôt, d'agent-remède. Pour moi, l'agent-remède c'est le réseau. C'est l'agent collectif, ce n'est pas une personne.

Je ne m'y connais pas assez en anthropologie religieuse pour essayer de faire l'assimilation. Simplement, j'étais parti d'une image dans laquelle il y avait une prolifération d'activité, une hyper-activité : du messianisme d'une part, du contentieux par ailleurs, et je le situais dans le cadre du changement social.

D'autre part, il ne nous paraît pas qu'il y a un personnage prédominant.

Ph. H.

Tout à l'heure on en reparlera avec l'exposé d'A. Belbahri qui met en scène un personnage remède.

G.H.

Ca existe aussi, mais pas dans ce contexte ci. Ca existe pour vous présenter soit des ministres, soit des filles. C'est le noukala qui a glissé d'un secteur à l'autre, et qui dans le temps était l'agent-entremetteur vers le maître, le chef, et qui maintenant, sans être un souteneur, est le personnage qui introduit vers les filles de grand niveau.

A.B.

Je propose qu'on en reparle dans le débat.

Cas de défaillance du réseau

Est-ce qu'il y a des cas où ce type de recours et de mobilisation du réseau ne marche pas et où il y a renvoi à des systèmes judiciaires ?

B.G.

Dans la même ligne, est-ce qu'il y a des cas de non-légitimité d'appartenance à un

réseau ? Ca permettrait de cerner un peu la dynamique.

Il y a des conditions de constitution de ces réseaux, donc par la négative. Est-ce qu'il y a des cas où ça ne marche pas ?

N.M.

Je prends un cas. Le cas d'un étranger par exemple. Il n'a pas ce que j'ai appelé un ensemble d'amis, de connaissances. Un étranger n'a pas de références. Il est arrivé un cas comme ça à l'hôpital de Mangenbo : un citoyen qui se promenait dans les installations de l'hôpital. Les gens se disent : "mais qu'est-ce qu'il fait ?" On va le voir et on lui dit : "Qu'est-ce que vous faites ?". Il répond : "Je suis venu voir ma femme qui est hospitalisée ici". "Ah bon, mais comment s'appelle-t-elle ? Est-ce qu'on peut aller la voir ?". Il refuse.

En fait, au départ, il n'est pas suspecté de voler. Cette personne parlait une des langues du pays, ce qui a fait que la communication était difficile. Alors, les gens décident d'aller trouver le médecin parce que, d'après ce que certains ont dit, ce garçon parlait une langue qu'ils croyaient être celle du médecin. Jusque là, il n'y avait pas de solution possible, alors le groupe prend la décision d'amener ce garçon à la collectivité. En fait, l'affaire maintenant est acheminée à la collectivité parce qu'ils n'ont pas pu trouver solution à ce problème-là à ce moment là.

On le garde à l'autorité administrative toute une nuit et puis, un jour après, ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas de faits plausibles pour le mettre en prison. Il a été libéré.

A propos de la photo, ce que nous voyons là, ce n'est qu'un moment d'un processus. Il est impossible sur le terrain de suivre une affaire depuis l'éclosion.

Ce n'est qu'un moment.

GROUPE DE RECHERCHE

Villes et citadins des Tiers-Mondes

(CNRS, ORSTOM, Université Lyon II)

Programme "Citadinités"

Dossier n° 3

FORMES PARALLELES DE REGULATIONS URBAINES

Document provisoire

Mai 1987

Mise en forme du dossier :

- A. BATTEGAY**
- A. BELBAHRI**
- C. FERJANI**
- B. GANNE**
- E. LONGUENESSE**

GLYSI - Département "D" ORSTOM - IRMAC

correspondance : GLYSI - Université Lyon II - Avenue P. Mendès France - 69500 BRON

Tél. : 78 00 69 83